

COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CONSEIL SCIENTIFIQUE D'INSTITUT

Compte rendu

Conseil scientifique de l'IN2P3
18 Janvier 2019

Sommaire

1. Constitution du bureau	3
2. Echanges avec la direction	3
2.1 Nomination des membres du bureau.....	4
2.2 Jury d'admission aux concours de chercheurs	4
2.3 Composition du CSI.....	4
2.4 Langue du CSI.....	4
2.5 Compte rendu des séances.....	5
2.6 Point sur le calendrier.....	5
2.7 Autres sujets abordés avec la direction.....	5
3. Echanges avec Bertram Blank, président du précédent CSI.....	6
3.1 Organisation d'une réunion du CSI.....	6
3.2 Déroulement d'une réunion du CSI	7
3.3 Groupes de travail	7
3.4 Enquêtes	8
3.5 Recommandations.....	8
4. Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil	8

Présents : G. Brooijmans, N. Chanon, H. Constantini, B. Cros, O. Drapier, S. Escoffier, L. Fayard, B. Fernandez Dominguez, V. Givaudan, S. Henrot, D. Laporte, F. Marion, N. Neyroud Gigleux, B. Ramstein, M. Rousseau, M. Smith, G. Verde, M. Yamouni, F. Yermia

Danuta Duffra-Chabrière sera la représentante du Secrétariat Général du Comité National (SGCN) au CSI IN2P3, mais Cécile Lokiec la remplace pour cette séance seulement.

1. Constitution du bureau

Le 18 Janvier 2019, le Conseil Scientifique de l'IN2P3 s'est réuni et a procédé à l'élection du président, du secrétaire scientifique et à la constitution du bureau.

Il est noté que 19 membres sont présents, et qu'il manque au conseil un certain nombre d'élus : 2 membres du collège A2, 1 membre du collège B1 et 1 membre du collège B2.

- Deux membres du CSI se portent candidats à la présidence : Olivier Drapier et Louis Fayard. Les deux candidats donnent leur vision de la présidence du CSI, puis on passe au vote. Au troisième tour (majorité simple), Olivier Drapier est élu président du CSI.

- Deux candidats se présentent à l'élection des membres du bureau : Nicolas Chanon, qui se porte aussi candidat au secrétariat scientifique, et Valérie Givaudan. Ils sont élus au premier tour à l'unanimité (19 votants). Nicolas Chanon est élu secrétaire scientifique à l'unanimité.

A l'issue des votes, le président du CSI souhaite une première discussion sur la langue employée par le CSI. Le choix du français, adopté par les CSI précédents, peut s'avérer trop contraignant pour trouver un rapporteur extérieur dans certaines thématiques. De plus, il peut être utile d'avoir un relevé de conclusions en anglais, en particulier pour les collaborations internationales. Il est cependant noté que l'anglais ne se justifie pas pour toutes les thématiques et que l'imposer risquerait de nuire, parfois inutilement, à la finesse des discussions. Certains membres proposent de choisir l'anglais au cas par cas, pour certaines thématiques, en fonction des rapporteurs extérieurs qui évaluent les dossiers. Le président propose d'écrire les rapports du CSI (conclusions comprises) en français, et de traduire les conclusions en anglais.

2. Echanges avec la direction

Reynald Pain (directeur d'institut) et Patrice Verdier (directeur adjoint) sont présents. La direction félicite les membres nommés et élus. Reynald Pain souligne la très bonne interaction entre le CSI précédent et la direction d'institut pour définir les sujets traités. Les recommandations du conseil sont essentielles et la direction en tient compte. Les sujets sont principalement scientifiques, mais le CSI peut aussi choisir de soulever des questions plus politiques.

2.1 Nomination des membres du bureau

Pour équilibrer les thématiques représentées au bureau, la direction souhaite nommer deux membres, travaillant en astroparticules ou cosmologie, et en physique nucléaire et applications. Le directeur nomme Stéphanie Escoffier et Marc Rousseau comme membres du bureau.

2.2 Jury d'admission aux concours de chercheurs

Deux jurys d'admission, ceux des concours de chargé de recherche (CR, section 01) et de chargé de recherche de la commission interdisciplinaire (CRCID, principalement section 54 pour l'IN2P3) sont discutés à partir de documents transmis au CSI avant la séance.

Le conseil demande si la parité est bien respectée, notamment dans le jury CR qui comporte 7 femmes sur 16 membres nommés au total. Marie-Claude Labastie (secrétaire générale du Comité National) intervient et précise que pour assurer la parité il suffit de 40%, en incluant les 2 membres de droit et les 10 membres nommés titulaires. Les suppléants sont exclus de ce calcul (en cas d'absence d'un membre titulaire en séance, il faut s'assurer que le jury incluant le suppléant respecte la parité). Les jurys proposés respectent cette règle.

Les jurys CR et CRCID sont adoptés à l'unanimité suite à un vote à main levée.

2.3 Composition du CSI

Le conseil note qu'il manque 4 membres élus au CSI (deux A2, un B1, un B2). Leur élection sera similaire à celle du remplacement de membres démissionnaires : la vacance de postes devrait paraître au Bulletin Officiel en Février et seuls les membres élus du CSI éliront les nouveaux membres parmi les candidats.

Il est demandé à la direction si les personnels du CEA sont éligibles au CSI. Réponse de Reynald Pain : les chercheurs CEA dans les UMR devraient être éligibles (N.B. : après vérification auprès de la Secrétaire générale du Comité National, tous les chercheurs CEA sont éligibles à ce stade). La direction invite le président et les autres membres du CSI à susciter des vocations et motiver des candidats potentiels.

Reynald Pain rappelle que le CSI peut aussi comporter des invités permanents. Il suggère Frank Linde (directeur de NIKHEF), qui est membre nommé au CS CNRS. Philippe Balcou du CS du CNRS est aussi suggéré (sur la thématique des lasers). N.B. : Le choix de ces deux personnes a été approuvé par le CS du CNRS depuis notre réunion du 18/01.

2.4 Langue du CSI

Reynald Pain suggère que lors des séances ouvertes du CSI, la langue des présentations et les débats soit le français, avec les supports de présentations et les comptes rendus rédigés en anglais.

Le président rappelle sa proposition : rapports écrits en français, conclusions en français et traduites en anglais. Les débats auront lieu en anglais si le rapporteur n'est pas francophone. Une discussion s'engage. Le CSI doit émettre un avis, qui est remis à une prochaine séance.

2.5 Compte rendu des séances

Reynald Pain évoque le délai de 3 à 5 semaines avant que les comptes rendus finaux des séances ne soient donnés. Il suggère que le CSI écrive des recommandations « à chaud » à l'issue des séances, qui aideront la direction à prendre rapidement des décisions nécessaires dans certains cas. Ces recommandations seraient communiquées à la direction en attendant le compte rendu final. Le conseil réserve son avis pour l'instant.

2.6 Point sur le calendrier

- Le prochain CSI IN2P3 aura lieu le 27 Février, avec présence des DAS. Le bureau établira un ordre du jour.

- Le CSI fonctionne normalement sur 2 jours : les sujets sont regroupés par thématique lorsque c'est possible.

- Les 26 et 27 Juin aura lieu un CSI dont le sujet sera la Physique nucléaire des hautes énergies (SPIRAL2, FAIR...), un sujet qui n'a pas été traité ces quatre dernières années. Pour chaque projet, la direction posera une série de questions auxquelles les équipes devront répondre.

- Le dernier CSI prévu en 2019 se tiendra les 15 et 16 Octobre. La direction fera part au conseil des sujets à traiter, Reynald Pain mentionne BELLE2, les applications médicales et énergie, ...

- La direction mentionne que le CSI aura un rôle à jouer d'ici Automne 2020, sur la façon dont pourraient se décliner les feuilles de route européennes (qui seront connues en Mars 2020) pour les prospectives 2020-2030 de l'IN2P3. Reynald Pain suggère d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour du CSI de Février.

2.7 Autres sujets abordés avec la direction

La direction évoque les GDR de l'IN2P3. Le conseil demande s'il existe un document synthétique décrivant tous les projets IN2P3. La direction possède ce genre de documents et est d'accord pour les ouvrir au CSI. Dans le même ordre d'idée, il serait profitable au CSI d'avoir accès aux exposés des journées projet IN2P3.

Il est suggéré de discuter dans un prochain CSI de la place de la théorie à l'IN2P3. Reynald Pain est d'accord pour en parler, et mentionne qu'il y a des postes pilotés par l'INP.

Le conseil évoque la collaboration entre l'IN2P3 et les universités au niveau local. On peut imaginer que le CSI soit consulté lorsqu'un financement externe de grande taille est alloué au niveau local (en particulier avec une ERC, mais aussi par exemple les ANR, Labex...). Reynald Pain précise que la politique de l'IN2P3 est aujourd'hui bien définie : le projet peut envisager une participation financière de l'institut uniquement dans le cas de projet construit en commun.

Concernant les plateformes : lorsque l'IN2P3 labellise une plateforme « nationale » elle devient dotée d'une mission nationale (service pour les laboratoires, ouverture sur l'extérieur). Exemple de plateforme nationale: LMA (IPNL) et LSM (LPSC). Un CSI dédié aux plateformes pourrait être organisé.

Un autre sujet intéressant concerne la refondation des laboratoires au niveau local (idex et autres programmes « investissements d'avenir » du ministère). Reynald Pain est d'accord pour en parler, notamment sous l'aspect scientifique, mais fait remarquer que ça ne fait pas partie des missions du CSI.

3. Echanges avec Bertram Blank, président du précédent CSI

Bertram Blank expose l'organisation qu'a adoptée le précédent CSI. Sur quatre ans, il y a eu 10 séances avec un sujet scientifique (incluant sessions ouverte et fermée) et 2 séances à session fermée.

3.1 Organisation d'une réunion du CSI

- 3 mois avant la réunion, discussion avec la direction :
 - Proposition du programme
 - Proposition des orateurs et rapporteurs
 - Questions de la direction
- Discussion du programme entre le Président du CSI et le bureau, puis avec les autres membres du CSI
- 2 mois avant : programme, orateurs et rapporteurs sont fixés
- 1 mois avant : rapports des orateurs (avec trame du CSI, 20 pages maximum)
- 1 semaine avant : rapports internes des rapporteurs (2 pages maximum)
- 2-3 jours avant : pré-rapports des groupes de travail

- A partir de la tenue du conseil, le président travaille à préparer le prochain conseil, tandis que le secrétaire prend le relai sur la rédaction du document final.
- 1 semaine après :
 - rapports des groupes de travail
 - rapports et exposés des orateurs sur le site web
- 1 mois après : première version du rapport complet
 - envoyé aux orateurs, rapporteurs et direction IN2P3
- 2 mois après : rapport final voté (en ligne) puis publié

La gestion du site web, pour la mise en ligne des présentations et des rapports, est faite par la cellule Communication de l'IN2P3. Le CNRS met à disposition un système de vote en ligne.

3.2 Déroulement d'une réunion du CSI

Lors de la séance ouverte,

- Le président ouvre la séance
- Un des experts du CSI fait une introduction : contexte IN2P3, ressources humaines, budget.
- Suit une introduction sur la physique du sujet, éventuellement par un théoricien, en tout cas un expert extérieur.
- Suivent les présentations des projets. Pour chacun d'eux, deux rapporteurs sont chargés de poser des questions, en plus de celles des autres membres du CSI.

Pendant la séance fermée, typiquement pas plus de 3 invités sont présents, en plus du CSI et de la direction :

- 30' : Discussion incluant les rapporteurs externes, les orateurs et la direction
- 30' : Discussion incluant rapporteurs et direction, sans les orateurs
- Retour de la direction sur les recommandations faites aux précédentes sessions
- Délibération du CSI sans les rapporteurs ni la direction

3.3 Groupes de travail

La direction propose 3 à 6 thèmes à évaluer par réunion du CSI. Autant de groupes de travail sont organisés. L'expérience montre que traiter 3 sujets est idéal et que 6 est trop pour une seule séance.

La mise en place des groupes de travail a joué un rôle important pour identifier qui peut poser des questions, qui a lu les documents. Le responsable de groupe de

travail n'a pas besoin d'être expert. Le groupe de travail rend un pré-rapport quelques jours avant la session.

Si il y a des conflits d'intérêt à l'intérieur du CSI sur une thématique donnée, le membre du CSI qui a un conflit d'intérêt ne participe pas à la délibération, ni à la rédaction du document.

3.4 Enquêtes

Trois enquêtes ont été effectuées :

- Sur l'affichage thématique et géographique des postes IN2P3
- Sur la multiplication de guichets
- Sur la politique de sites

3.5 Recommandations

Deux recommandations ont été faites :

- Contre l'affichage de postes fléchés
- Sur la politique de sites

4. Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil

Cécile Lokiec précise que depuis cette année, le mandat des membres du CSI est de 5 ans.

Le conseil discute des recommandations « à chaud » demandées par la direction le jour-même des séances. Cela demanderait d'écrire en fin de séance un transparent en le projetant pour que tout le monde soit d'accord, ce qui est envisageable s'il n'y a pas de controverse. Plusieurs points de vue favorables sont évoqués par différents membres, pour un usage interne à la direction seulement, ou bien si un orateur souhaite avoir cet avis « préliminaire » en le demandant directement au président du conseil.

Le conseil est favorable à la division des thèmes à traiter en groupes de travail, que le bureau organisera. Les membres s'inscriront dans les groupes (en évitant les conflits d'intérêt). Le groupe produit un pré-rapport quelques jours avant la séance.

Le conseil discute du contenu des comptes rendus des séances ouvertes, notamment de l'intérêt de la partie introductive. Ces parties sont utiles pour d'autres instances ou pour avoir un point de vue global sur les thématiques, et il est intéressant de les garder.

Le bureau sera sollicité bien en amont des séances pour établir l'ordre du jour, choisir et contacter les orateurs et rapporteurs. Un droit de veto est suggéré pour les orateurs : le nom des rapporteurs sera donné à l'orateur, qui devra argumenter s'il

souhaite un changement de rapporteur par rapport à celui qui lui est assigné. Le conseil pourra demander à un expert extérieur de suggérer des noms de rapporteurs potentiels. Il faudra penser à rappeler aux invités externes que la confidentialité des discussions fermées est importante.

La possibilité pour le conseil d'émettre des motions est discutée. Le conseil soumettra des motions au vote des membres du CSI si elles lui semblent nécessaires car impactant la politique scientifique de l'institut. Il est souligné que bien spécifier l'adresse des motions est important pour qu'elles aient un impact.

La composition du conseil est évoquée. Pour rétablir l'équilibre thématique, il serait judicieux de susciter l'intérêt de membres de la communauté de la physique nucléaire à se porter candidat aux élections. Une liste des membres actuels du CSI avec leur spécialité et situation géographique sera établie, utile pour réaliser quelles thématiques sont déjà représentées. Il est aussi rappelé qu'il est d'usage d'inviter le président de la section 01 comme invité permanent.

Pour le CS de février il est décidé de faire une liste de tout ce qui a été évoqué comme sujet potentiel aujourd'hui et de préparer par mail une liste de questions à poser à la direction de l'institut.

Enfin un rappel est fait concernant le devoir de confidentialité des membres du CSI. Il est conseillé d'éviter de divulguer des informations nominatives, et rappelé que chaque membre du CSI qui s'exprime à propos des sujets discutés au conseil le fait au nom de tout le conseil.